

Délibération n°2026-08

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-08-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Thème : AFFAIRES GENERALES 4

Objet : Commissions communautaires : création et désignation des membres

L'an deux mille vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 08 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 25 Pouvoirs : 2 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Brigitte PLAIDY ; Noëlla LEDUC ; Thierry LABUSSIÈRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Karima COEURET ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Robert USSEGLIO ; Céline MOSTEIRO ; Dominique JAUBERT ; Camille FELLER ; Christophe LOPEZ ; Maryse BLANC ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Christine SANTUCCI.

Étaient représentés :

M. Didier MOREL donne procuration à M. David GEHANT

M. Stéphane DERRIVES donne procuration à Mme Maryse BLANC

Absents excusés :

Didier MOREL, Stéphane DERRIVES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-22 ;

CONSIDERANT que par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT à l'article L.2121-22, les commissions intercommunales sont organisées selon les mêmes règles que les commissions communales ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut former des commissions chargées d'étudier les affaires soumises au conseil communautaire ;

Accusé de réception en préfecture
N° 48488488
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSIDERANT que ces commissions sont convoquées par le Président de l'EPCI, président de droit, et qu'elles désignent en leur sein un vice-président ;

CONSIDERANT que les commissions ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel et exercent un rôle préparatoire ;

CONSIDERANT la volonté de structurer le travail communautaire par la création de commissions thématiques ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De créer les commissions finances et Fonds de concours (PACTE) ;
- De désigner les membres suivants, appelés à y siéger :

Commission finances	Commission fonds de concours
Christophe Lopez Thomas Cherbakow Romain Buisson Mathieu Richard Maryse Blanc Robert Usseglio Céline Mosteiro François Bergna Christian Chiapella Nadine Curnier Camille Feller Gilbert Boyer Stéphane Derrives	Christophe Lopez Thomas Cherbakow Christian Chiapella Stéphane Derrives Guy Jauffred

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
David GEHANT